



UNION EUROPÉENNE, COMMENT REPRENDRE LA MAIN ?

CONFÉRENCE & DÉBAT • vendredi 17 mai • 20h30

ÉTAMPES • salle Saint-Antoine • 22 rue Saint-Antoine

avec **Frédéric VIALE** • docteur en droit
auteur de «La Gauche à l'épreuve de l'Union Européenne»

entrée libre & gratuite • contact : coudertcel@orange.fr

/ UNE EUROPE NÉOLIBÉRALE

L'Europe a un peu plus d'un demi-siècle, mais elle a pourtant déjà une riche histoire !

Le traité de Rome de 1957 a été la première étape d'une construction européenne par une « mise en commun » entre les six états membres initiaux : la France, la République Fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique et le Luxembourg. Ces six pays connaissent, dix ans après la seconde guerre mondiale, une situation sociale et économique plutôt proche n'induisant pas, ou peu, de concurrence entre eux.

Avec l'entrée de nouveaux membres et jusqu'à « l'Acte Unique » en 1986 qui est le prélude à une série de traités qui mettent très concrètement la « Concurrence » à la place de la « Coopération » initiale, l'Europe s'inscrit de plus en plus dans un système néolibéral.

Le marché commun devient un marché unique, avec une monnaie unique, complété progressivement par des politiques d'austérité et de remise en cause des acquis sociaux.

/ DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

Les étapes de la mise en œuvre du libéralisme économique sont le traité de Maastricht en 1992, le traité d'Amsterdam en 1997 et le traité de Lisbonne en 2007 qui accompagnent l'élargissement à 28 membres, faisant de l'Union européenne une zone économique de plus en plus hétérogène mais dotée d'un droit autonome qui s'impose aux États membres.

La « mise en commun » initiale devient « libre-concurrence » et à ce titre on démantèle progressivement les services publics existants.

Enfin, pour parachever le tout, l'Union européenne s'est vu déléguer de nombreuses compétences qui chapeautent la plus grande partie de l'action publique ; la présence permanente à Bruxelles de puissants « lobbies » qui influent, voire dictent les décisions de la Commission Européenne rendent patent le déficit démocratique de l'organisation de l'Union européenne.

/ ALORS QUE FAIRE POUR SORTIR DE CE CARCAN ?

Sortir de l'union européenne ? Comment et avec quelles conséquences concrètes ? Rester dans l'union européenne et désobéir aux règles en vigueur ? Avec quelles chances de réussite ?

Rester et transformer les règles de l'intérieur ?

La conférence-débat avec Frédéric VIALE a pour but de clarifier les règles qui s'imposent aux états membres de l'Union européenne, d'envisager les différentes hypothèses pour retrouver des marges d'action, d'analyser les risques et les chances de réussite pour chacune de ces hypothèses.

Vendredi 17 mai 2019 20h30 à la salle Saint-Antoine, 22 rue Saint-Antoine, Étampes.